

CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

SESSION 2013

**Des réponses à une série de questions portant sur LE DROIT PUBLIC
en relation avec les missions des collectivités territoriales**

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

↵ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.

↵ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.

↵ Seul l'usage d'un stylo soit noir soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**

Ce dossier contient 2 pages, y compris celle-ci

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin d'indiquer leur numéro.

Question 1 (4 points)

Quelle est la place des actes des collectivités territoriales dans la hiérarchie des normes ?
Développez votre réponse.

Question 2 (4 points)

Les organes paritaires au sein de la fonction publique territoriale. Développez votre réponse.

Question 3 (3 points)

L'intérêt communautaire. Développez votre réponse.

Question 4 (3 points)

Le principe d'égal accès aux emplois publics. Développez votre réponse.

Question 5 (2 points)

Les compétences de la région.

Question 6 (2 points)

Les droits des fonctionnaires.

Question 7 (1 point)

Le mode d'élection du maire.

Question 8 (1 point)

Le principe de continuité du service public.